

Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses 2^e trimestre 2023



Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses

Comparaison des caisses de pension

2^e trimestre 2023: 1,36%

Depuis le 01.01.2023: 3,86%

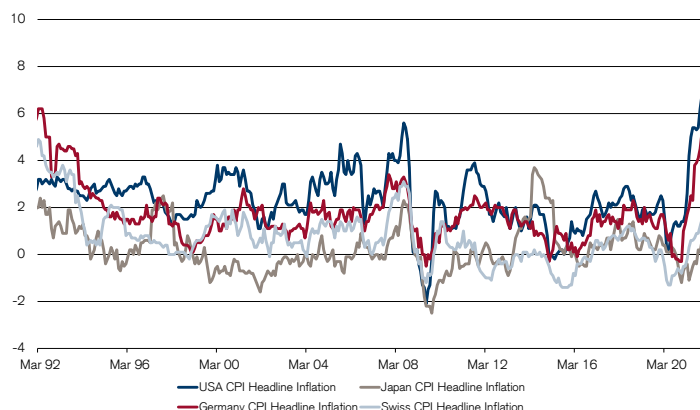
Rétrospective du marché

Le deuxième trimestre, comme le précédent, s'est montré favorable au marché des capitaux. Ainsi, les actions mondiales ont enregistré une croissance d'environ 5%, tandis que les obligations ont globalement progressé légèrement malgré la hausse des taux d'intérêt. Avec des volatilités toujours faibles, la Réserve fédérale américaine a relevé comme prévu ses Fed Funds de 25 points de base en mai, pour les établir à 5,0%-5,25%. Après une pause en juin, le marché prévoit désormais une nouvelle augmentation de 25 points de base en juillet, tandis que les «Dot Plots» de la Fed laissent entrevoir au moins deux augmentations d'ici à la fin de l'année. L'offre et la demande arrivent déjà à un meilleur équilibre afin de ramener progressivement l'inflation vers les 2%. Toutefois, seule l'inflation globale a diminué jusqu'à présent, en raison de la chute des prix de l'énergie et des biens. L'inflation sous-jacente se maintient à 5,3%, et demeure donc trop élevée. Il convient de déterminer ici comment la politique monétaire et le stress du secteur bancaire influencent l'économie. Des secteurs sensibles aux taux d'intérêt tels que les investissements et le secteur de la construction ont réagi. Mais l'effet total des hausses des taux d'intérêt ne sera probablement répercuté sur l'ensemble de l'économie qu'avec un certain retard. Dans le contexte du ralentissement de la dynamique économique, l'économie américaine va glisser dans une légère récession vers la fin de l'année.

La BCE a relevé ses taux d'intérêt en deux étapes à 3,5% au 2^e trimestre, et n'a donc pas marqué de pause en juin. Étant donné que l'inflation sous-jacente s'inscrit également à 5,3% dans la zone euro et que la Banque centrale a agi plus tardivement et moins relevé ses taux d'intérêt jusqu'à présent, elle a un certain retard à rattraper. Là aussi, une nouvelle mesure de 25 points de base a été prise en compte, avec la possibilité d'une augmentation à 4% en septembre (en fonction des données macro-économiques qui seront publiées d'ici là). Lors de sa réunion trimestrielle, la Banque nationale suisse a relevé les taux d'intérêt de 25 points de base à 1,75%. Avec une inflation sous-jacente de 1,9%, elle se trouve dans une situation relativement confortable. Une augmentation à 2% en automne semble

toutefois probable, car en raison de la progression des loyers (augmentation du taux de référence), les prix enregistreront une hausse temporaire.

Les résultats des entreprises publiés au cours du trimestre ont été meilleurs que prévu. La société américaine Nvidia, spécialisée dans le développement de puces et de processeurs graphiques, a été une (bonne) surprise absolue suite à la perspective de gains massifs de chiffre d'affaires dans le contexte de l'utilisation de l'intelligence artificielle. La valeur de marché est ainsi montée en peu de temps à plus de mille milliards de dollars, dans une grande euphorie. Les évaluations actuelles sont extrêmement élevées, même en acceptant le caractère disruptif de l'intelligence artificielle. Au premier semestre, le secteur technologique américain dans son ensemble a enregistré sa meilleure performance depuis longtemps. Sans la hausse massive des valeurs fortement capitalisées, le S&P 500 n'aurait guère progressé cette année. L'entreprise Apple atteint désormais une valeur de marché incroyable de trois mille milliards de dollars.



Sources: Bloomberg, Credit Suisse / IDC
Dernières données: 31.05.2023

Le calcul de l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses se base sur les performances brutes équipondérées réalisées (avant déduction des frais de gestion) par les institutions de prévoyance suisses dont les valeurs patrimoniales sont conservées auprès du Credit Suisse dans le cadre d'un global custody. En revanche, la gestion de fortune et l'activité de conseil sont effectuées par les caisses de pension elles-mêmes ou par des tiers. En sa qualité de global custodian, le Credit Suisse n'exerce aucune influence sur la performance des différentes institutions de prévoyance.

Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses: deuxième trimestre globalement positif

- Durant le trimestre sous revue, l'indice des caisses de pension a progressé de 2,62 points, soit 1,36%; son évolution depuis le début de l'année s'élève donc à 3,86%. Au 30 juin 2023, l'indice s'établit à 195,90 points sur une base de 100 points au début de l'année 2000. En avril et juin, les bénéfices se sont élevés respectivement à 0,57% et 0,71%, tandis que le mois de mai a été pratiquement inchangé à 0,06%.
- La majeure partie de l'évolution positive au deuxième trimestre est à nouveau liée aux actions (0,99%). La contribution au rendement des obligations s'élève au total à 0,19%. Alors que l'immobilier (0,11%) a encore amélioré le résultat mensuel, les obligations en monnaies étrangères (-0,07%) et les placements alternatifs (-0,02%) l'ont affecté. Les autres catégories de placement sont restées discrètes.

Tableau 1: Contribution à la performance (trimestrielle)

Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses (1.4.2023 – 30.6.2023)

	T1 23	T2 23	T3 23	T4 23	YTD
Liquidités	0,01%	0,06%			0,07%
Obligations CHF	0,37%	0,26%			0,63%
Obligations ME	0,07%	-0,07%			0,00%
Obligations convertibles	0,01%	0,00%			0,01%
Actions suisses	0,86%	0,27%			1,14%
Actions étrangères	1,06%	0,72%			1,80%
Placements alternatifs	0,05%	-0,02%			0,03%
Immobilier	0,04%	0,11%			0,15%
Hypothèques	0,01%	0,01%			0,02%
Autres	0,01%	0,01%			0,02%
Total	2,47%	1,36%			3,86%

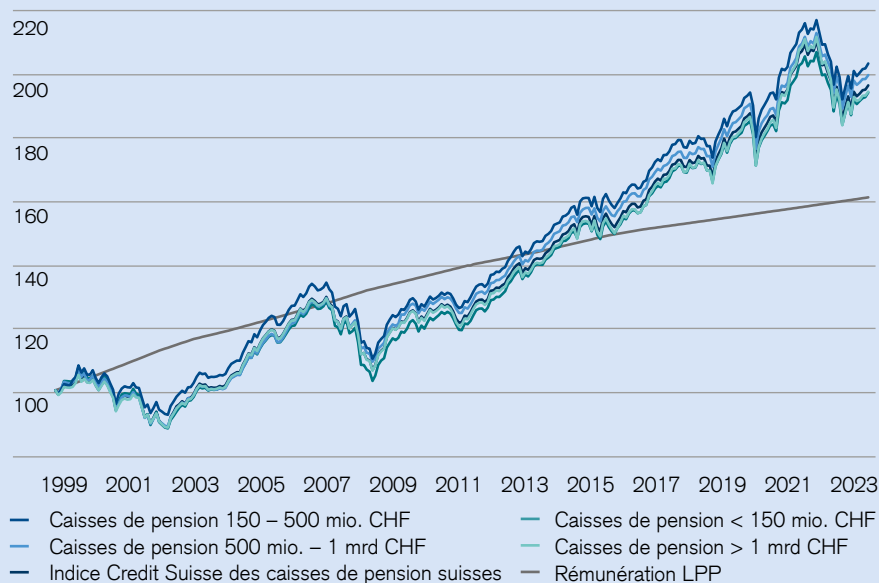
L'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses durablement supérieur au taux d'intérêt minimum LPP

■ L'indice du taux d'intérêt minimum LPP (depuis le 1^{er} janvier 2017 à 1% p.a.) a progressé de 0,40 point (soit 0,25%) au cours du trimestre sous revue, à 160,65 points (également sur une base de 100 points au début de l'année 2000). Le rendement de l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses est donc supérieur de 1,11% à l'objectif LPP.

■ L'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses affiche (depuis le 1^{er} janvier 2000) un rendement annualisé de 2,90% à fin juin 2023, tandis que la rémunération minimale LPP annualisée s'inscrit à 2,04%.

Graphique 1:

Performance par segments de tailles des caisses de pension



Échelle: niveau de l'indice

Rémunération LPP

jusqu'au 31.12.2002	4,00%
à partir du 01.01.2003	3,25%
à partir du 01.01.2004	2,25%
à partir du 01.01.2005	2,50%
à partir du 01.01.2008	2,75%
à partir du 01.01.2009	2,00%
à partir du 01.01.2012	1,50%
à partir du 01.01.2014	1,75%
à partir du 01.01.2016	1,25%
depuis le 01.01.2017	1,00%

Tableau 2: Niveau de l'indice 2015 – 2023

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2015	149,45	153,54	154,53	154,71	154,51	151,98	154,82	151,40	149,99	154,04	155,54	153,67
2016	152,24	151,26	152,92	154,35	156,35	155,97	157,73	158,65	158,62	157,48	157,73	159,63
2017	160,03	162,97	164,03	165,65	166,57	165,92	167,78	167,87	168,95	170,97	171,22	172,48
2018	172,42	170,25	170,20	172,40	171,44	171,65	173,73	172,82	173,03	170,69	170,63	166,96
2019	172,06	174,21	176,13	179,15	176,66	179,49	181,14	181,37	182,27	183,16	185,49	186,14
2020	187,09	182,86	172,81	178,56	181,12	182,65	184,03	185,99	186,43	184,18	191,06	193,79
2021	193,32	194,54	199,21	200,58	202,01	205,78	206,66	208,79	205,45	207,15	206,70	209,84
2022	205,93	202,17	202,57	199,70	197,36	189,96	195,45	192,31	185,23	188,95	192,44	188,62
2023	193,88	192,46	193,28	194,39	194,51	195,90						

Tableau 3: Rendements mensuels 2015 – 2023

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	YTD
2015	-1,83%	2,74%	0,64%	0,12%	-0,13%	-1,64%	1,87%	-2,21%	-0,93%	2,70%	0,97%	-1,20%	0,95%
2016	-0,94%	-0,64%	1,10%	0,94%	1,29%	-0,24%	1,13%	0,58%	-0,01%	-0,72%	0,16%	1,20%	3,87%
2017	0,26%	1,83%	0,65%	0,99%	0,55%	-0,39%	1,12%	0,06%	0,64%	1,20%	0,14%	0,74%	8,05%
2018	-0,04%	-1,26%	-0,03%	1,29%	-0,55%	0,12%	1,21%	-0,52%	0,12%	-1,35%	-0,04%	-2,15%	-3,20%
2019	3,05%	1,25%	1,10%	1,71%	-1,39%	1,60%	0,92%	0,13%	0,49%	0,49%	1,27%	0,35%	11,48%
2020	0,51%	-2,26%	-5,49%	3,33%	1,43%	0,84%	0,76%	1,07%	0,23%	-1,21%	3,73%	1,43%	4,11%
2021	-0,24%	0,63%	2,40%	0,69%	0,72%	1,86%	0,43%	1,03%	-1,60%	0,82%	-0,22%	1,52%	8,28%
2022	-1,86%	-1,83%	0,20%	-1,42%	-1,17%	-3,75%	2,89%	-1,61%	-3,68%	2,01%	1,84%	-1,98%	-10,11%
2023	2,79%	-0,73%	0,43%	0,57%	0,06%	0,71%							3,86%

Tableau 4: Rendements mensuels 2023 par segments de tailles des caisses de pension

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	YTD
Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	2,79%	-0,73%	0,43%	0,57%	0,06%	0,71%							3,86%
Caisses de pension > 1 mrd CHF	2,67%	-0,77%	0,51%	0,48%	0,15%	0,77%							3,84%
Caisses de pension 500 mio. – 1 mrd CHF	2,68%	-0,68%	0,40%	0,53%	-0,01%	0,63%							3,58%
Caisses de pension 150 – 500 mio. CHF	2,83%	-0,79%	0,53%	0,57%	0,11%	0,77%							4,03%
Caisses de pension < 150 mio. CHF	2,86%	-0,66%	0,24%	0,64%	0,00%	0,65%							3,76%

Tableau 5: Rendements annualisés

1.1.2000–30.6.2023

Performance annualisée depuis le 01.01.2000

Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	2,90%
Rémunération LPP	2,04%
Caisses de pension > 1 mrd CHF	2,85%
Caisses de pension 500 mio.– 1 mrd CHF	2,97%
Caisses de pension 150 – 500 mio. CHF	3,05%
Caisses de pension < 150 mio. CHF	2,86%

Performance par classes d'actifs

Rendements mensuels

Tableau 6: Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses 2023

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	YTD
Liquidités	-0,11%	-1,51%	1,90%	2,14%	-1,79%	1,36%							1,93%
Obligations CHF	2,19%	-1,56%	0,80%	0,62%	0,48%	-0,11%							2,42%
Obligations ME	2,72%	-1,03%	0,31%	-1,61%	0,83%	-1,06%							0,09%
Obligations convertibles	3,28%	-0,61%	-0,11%	-0,62%	-0,62%	1,98%							3,27%
Actions suisses	5,77%	-0,82%	1,67%	3,24%	-1,75%	0,46%							8,68%
Actions étrangères	6,56%	-1,26%	0,52%	-0,81%	0,78%	3,83%							9,78%
Placements alternatifs	0,98%	0,09%	-0,32%	-0,58%	0,61%	-0,40%							0,38%
Immobilier	0,34%	0,45%	-0,62%	0,49%	0,15%	-0,19%							0,62%
Hypothèques	0,75%	-0,49%	0,05%	0,20%	0,39%	0,01%							0,92%
Autres	2,99%	-0,91%	0,20%	0,40%	-0,21%	0,85%							3,33%
Total	2,79%	-0,73%	0,43%	0,57%	0,06%	0,71%							3,86%

Remarque: outre des positions de trésorerie, la classe d'actifs des liquidités contient aussi des placements sur le marché monétaire et des opérations à terme sur devises pour couvrir les risques de change.

Tableau 7: Indices de référence 2023

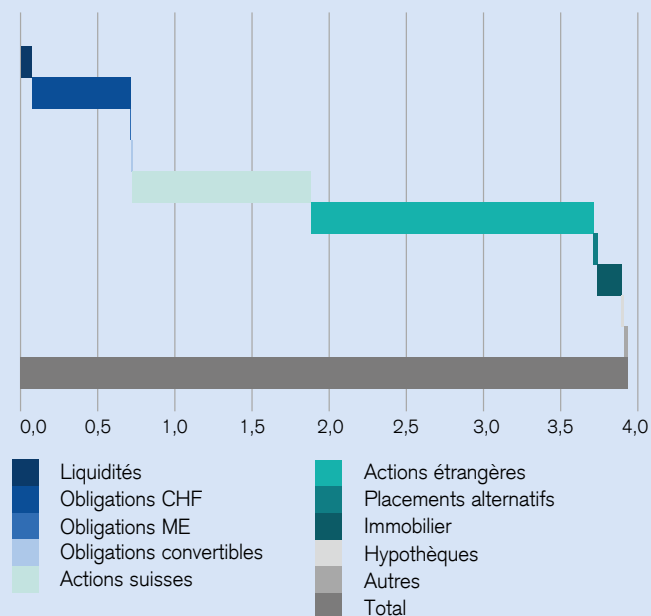
	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	YTD
Obligations CHF SBI AAA-BBB 1-15 ans (TR)	1,92%	-1,21%	0,23%	0,83%	0,99%	-0,20%							2,56%
Obligations ME Bloomberg Global Aggr. (TR)	2,56%	-1,38%	0,55%	-2,14%	0,70%	-2,14%							-1,92%
Actions suisses SPI (TR)	5,50%	-1,29%	1,70%	3,62%	-1,89%	0,50%							8,20%
Actions étrangères MSCI AC World ex Switzerland (NR)	6,45%	-0,90%	0,45%	-1,29%	1,70%	3,63%							10,24%
Immobilier direct/ fondations de placement Immo-Index CAFP (Suisse) (TR)	0,30%	0,25%	0,20%	0,19%	0,27%	0,06%							1,27%
Fonds immobiliers SXI Real Estate Funds Broad (TR)	-0,36%	1,82%	-1,85%	1,67%	0,35%	-1,97%							-0,40%

Rendement positif au premier trimestre, fortement stimulé par les actions

- Les actions étrangères sont largement dans le vert (3,79%), mais juste derrière l'indice de référence MSCI AC World ex Switzerland (NR) (4,03%).
- les actions suisses sont également positives (1,90%) et derrière l'indice de référence SPI (TR) (2,17%).
- Les obligations en CHF sont positives (1,00%) mais derrière le SBI AAA-BBB 1-15 ans (TR) (1,62%).
- L'immobilier dans son ensemble est légèrement positif (+0,45%) et devant l'indice de référence (50% CAFI et 50% SXI Real Estate Funds Broad [TR]) (0,28%).
- Les obligations en ME sont négatives (-1,84%) mais nettement devant le Bloomberg Barclays Global Aggr. (TR) (-3,56%).

Graphique 2:

Cascade des contributions depuis le début de l'année 2023



Échelle: rendement en pourcentage (%)

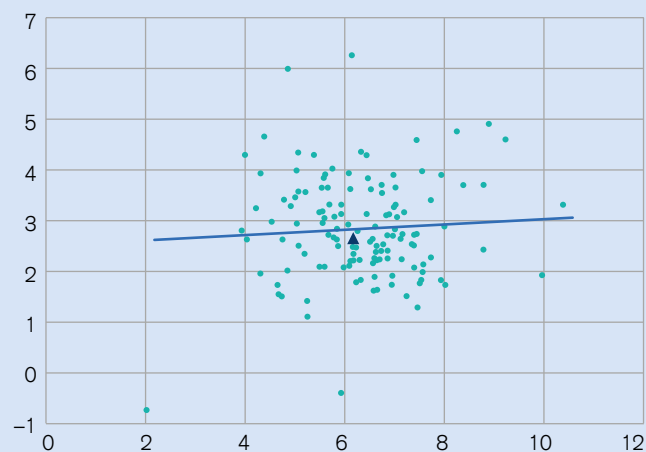
Positions risque/rendement

Rétrospective à 5 ans: hausse du rendement annualisé durant le trimestre sous revue avec une légère diminution du risque annualisé

- La moyenne non pondérée des rendements annualisés a gagné 0,10 point de pourcentage au deuxième trimestre 2023 par rapport au premier trimestre, pour s'établir à 2,68% avec un risque en légère baisse (-0,02% à 6,17%).
- Le ratio de Sharpe est inchangé à 0,50.
- Le meilleur rapport risque/rendement (ratio de Sharpe de 0,51) est observé simultanément pour trois segments de tailles différents. (Caisses de pension de 150 à 500 mio. CHF, caisses de pension de 500 mio. CHF à 1 mrd. et caisses de pension > 1 mrd CHF)
- Les caisses de pension avec un volume de placement supérieur à 1 mrd CHF affichent les rendements médians les plus élevés à 3,06%.
- Les caisses de pension avec un volume de placement inférieur à 150 mio. affichent les rendements médians les plus faibles à 2,48%.
- Les caisses de pension avec un volume de placement inférieur à 150 mio. CHF affichent le ratio de Sharpe le plus faible (0,45).

Graphique 3:

Comparaison du risque et du rendement sur une base annualisée; observation sur cinq ans, valeurs mensuelles de juillet 2018 à juin 2023



Échelle X: risque annualisé en pourcentage (%)

Échelle Y: rendement annualisé en pourcentage (%)

▲ : Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses

Tableau 8: Chiffres-clés risque/rendement

1.7.2018–30.6.2023

	Risque	Rendement	Ratio de Sharpe
Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	6,17%	2,68%	0,50
Caisses de pension > 1 mrd CHF	5,99%	2,64%	0,51
Caisses de pension 500 mio. – 1 mrd CHF	5,95%	2,67%	0,51
Caisses de pension 150 – 500 mio. CHF	6,00%	2,66%	0,51
Caisses de pension < 150 mio. CHF	6,74%	2,64%	0,45

Tableau 9: Marges de rendement

1.7.2018–30.6.2023

	Minimum	1 ^{er} quartile	Médiane	3 ^e quartile	Maximum
Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	-0,73%	2,24%	2,75%	3,40%	6,28%
Caisses de pension > 1 mrd CHF	1,63%	2,69%	3,06%	3,50%	4,00%
Caisses de pension 500 mio. – 1 mrd CHF	1,43%	2,13%	2,78%	3,52%	4,60%
Caisses de pension 150 – 500 mio. CHF	-0,73%	2,27%	2,93%	3,36%	6,00%
Caisses de pension < 150 mio. CHF	1,11%	2,09%	2,48%	3,26%	6,28%

Remarque: le ratio de Sharpe met en relation le rendement excédentaire par rapport au taux d'intérêt sans risque et la volatilité, qui est une mesure de risque.

Les ratios de rendement/risque du tableau 8 sont des valeurs annualisées sur les cinq dernières années. Un portefeuille ne contribue au rendement et au risque de l'indice que pour les périodes au cours desquelles ce portefeuille fait partie de l'indice. Les données du graphique 3, en revanche, montrent les ratios des portefeuilles qui faisaient partie de l'indice à la fin du trimestre examiné, indépendamment de la date d'intégration à l'indice, ainsi que les ratios de l'indice lui-même. Des données de portefeuilles récemment ajoutés peuvent avoir été supprimées si l'annualisation a conduit à des valeurs aberrantes sans signification valable.

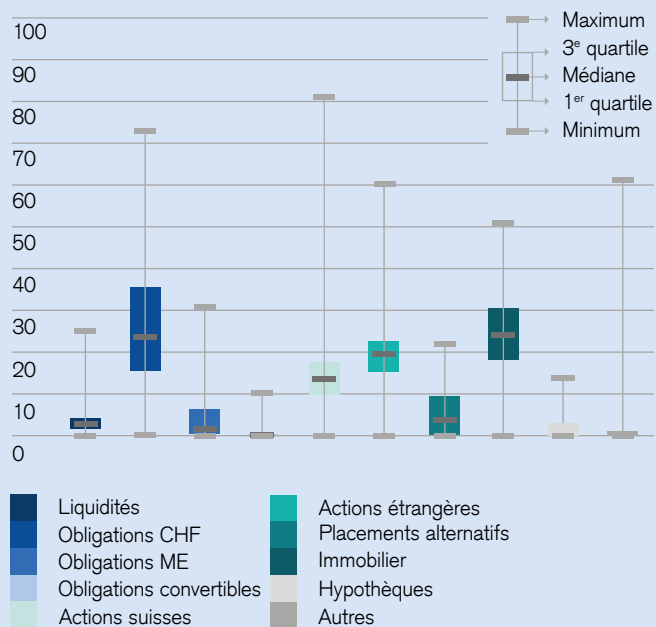
Allocation d'actifs

Hausse des actions et obligations en CHF, diminution des biens immobiliers et des placements alternatifs

■ Les gains de cours sur le marché des actions ont conduit pendant le trimestre sous revue à un glissement au détriment des autres classes d'actifs, notamment de l'immobilier et des placements alternatifs.

- Actions étrangères +0,58% à 19,54%
- Actions suisses +0,49% à 13,90%
- Obligations CHF +0,05% à 25,71%
- Liquidités -0,04% à 3,69%
- Obligations convertibles -0,05% à 0,24%
- Obligations en ME -0,08% à 3,57%
- Hypothèques -0,11% à 1,81%
- Placements alternatifs -0,44% à 5,98%
- Immobilier -1,31% à 24,40%

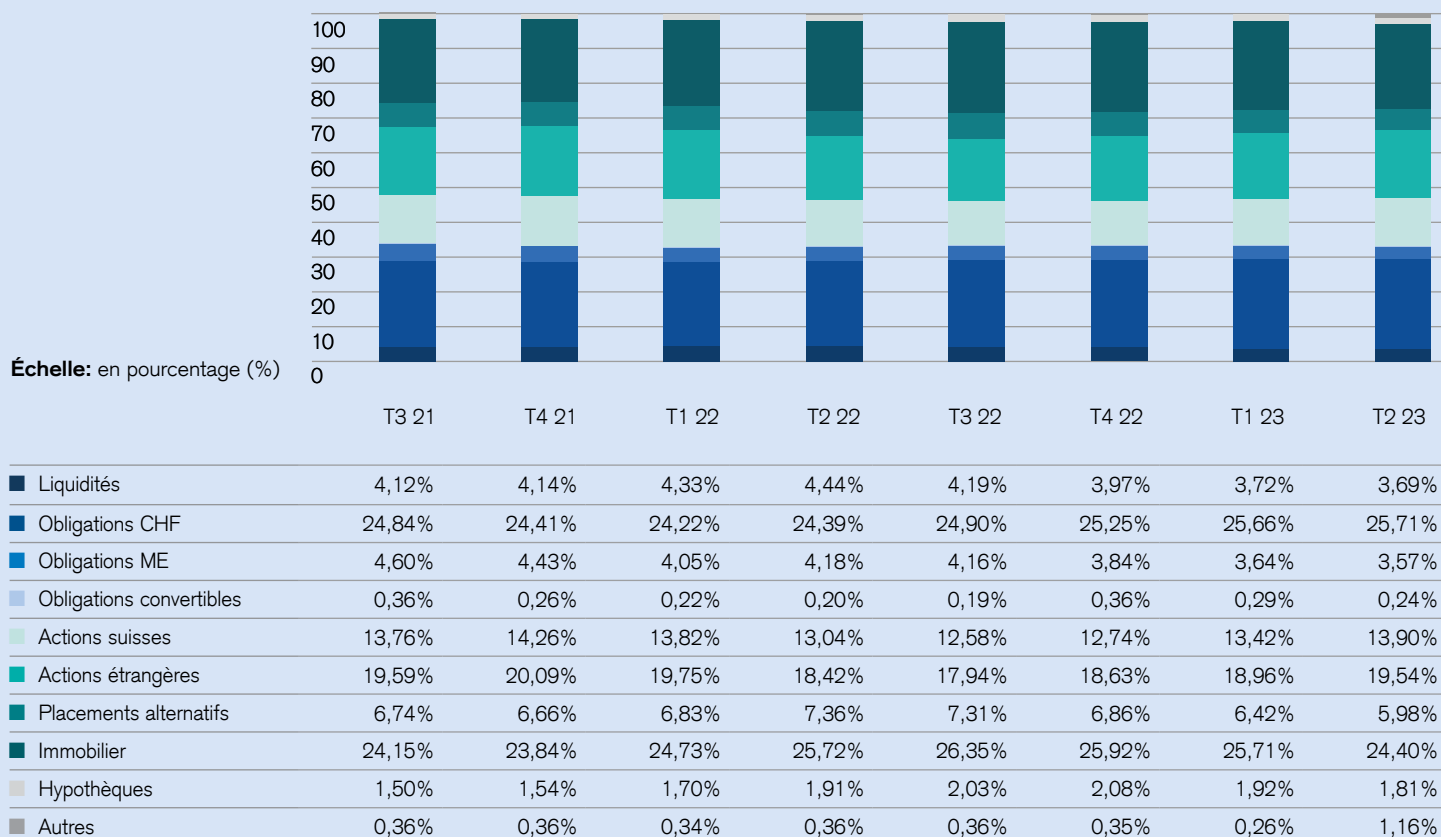
Graphique 4:
Répartition de l'allocation d'actifs



Échelle: en pourcentage (%)

Graphique 5:

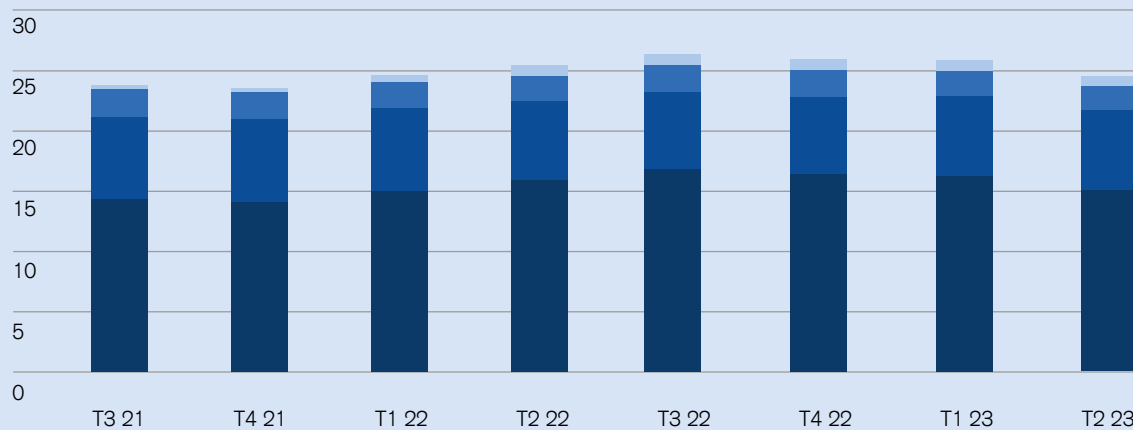
Allocation d'actifs à la fin du trimestre, pour les huit derniers trimestres



Recul de l'immobilier

- À la fin du deuxième trimestre 2023, la part générale de l'immobilier avait reculé (-1,31% à 24,40%).
- L'immobilier suisse a globalement diminué (-1,18% à 21,61%). L'immobilier direct a reculé de -1,20% à 14,97%, tandis que l'immobilier indirect a progressé de 0,02% à 6,64%).
- La quote-part de l'immobilier étranger a diminué (-0,14% à 2,79%).

Graphique 6:
Répartition de l'immobilier à la fin du trimestre, pour les huit derniers trimestres



Échelle: en pourcentage (%)

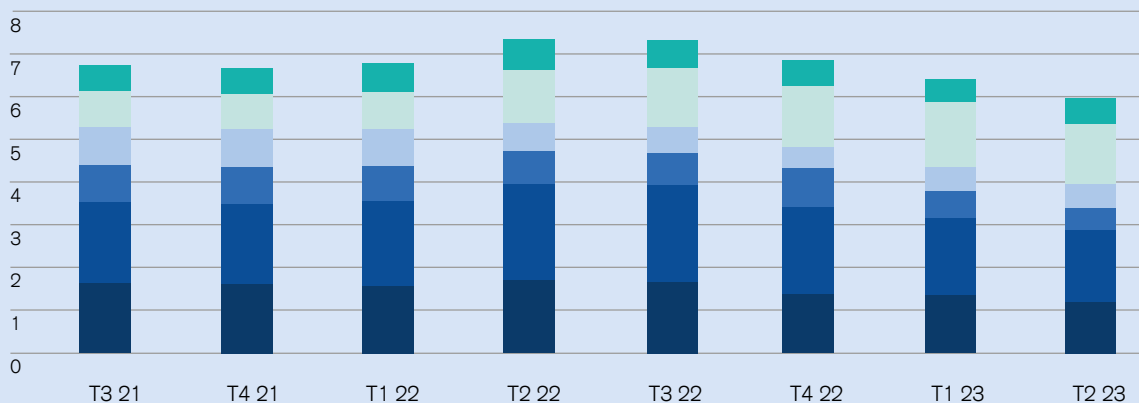
	T3 21	T4 21	T1 22	T2 22	T3 22	T4 22	T1 23	T2 23
Investissements directs / fondations suisses	14,42%	14,14%	14,89%	16,14%	16,80%	16,33%	16,17%	14,97%
Fonds d'investissement suisses	6,78%	6,81%	6,81%	6,52%	6,32%	6,48%	6,62%	6,64%
Immobilier étranger couvert	1,97%	1,96%	2,04%	2,10%	2,24%	2,18%	2,10%	2,04%
Immobilier étranger non couvert	0,98%	0,93%	1,00%	0,97%	0,99%	0,94%	0,83%	0,75%
Total	24,15%	23,84%	24,73%	25,72%	26,35%	25,92%	25,71%	24,40%

Baisse des placements alternatifs

- La part des placements alternatifs a diminué par rapport au trimestre précédent (-0,44% à 5,98%).
- La seule hausse a été enregistrée par les prêts senior (+0,08% à 0,61%).
- Les pondérations du private equity (-0,15% à 1,67%), des hedge funds (-0,14% à 1,21%), des infrastructures (-0,12% à 1,41%), des matières premières (-0,09% à 0,53%) et des titres adossés à des assurances (-0,02% à 0,56%) diminuent toutes.

Graphique 7:

Répartition des placements alternatifs à la fin du trimestre pour les huit derniers trimestres



Échelle: en pourcentage (%)

	T3 21	T4 21	T1 22	T2 22	T3 22	T4 22	T1 23	T2 23
■ Hedge funds	1,76%	1,63%	1,62%	1,69%	1,66%	1,46%	1,35%	1,21%
■ Private equity	1,84%	1,89%	2,01%	2,25%	2,25%	1,97%	1,82%	1,67%
■ Matières premières	0,79%	0,79%	0,80%	0,78%	0,75%	0,73%	0,62%	0,53%
■ Insurance Linked	0,75%	0,73%	0,67%	0,67%	0,61%	0,55%	0,58%	0,56%
■ Infrastructures	0,97%	1,00%	1,06%	1,24%	1,38%	1,54%	1,53%	1,41%
■ Prêts seniors	0,64%	0,62%	0,67%	0,73%	0,66%	0,60%	0,53%	0,61%
Total	6,74%	6,66%	6,83%	7,36%	7,31%	6,86%	6,42%	5,98%

Duration modifiée

- La duration modifiée de l'indice global s'élève à 4,94 au 30 juin 2023.
- Les caisses de pension avec une fortune de moins de 150 mio. CHF affichent la duration modifiée la plus élevée, avec 5,41 à fin juin 2023.
- La duration modifiée la plus faible, à 4,66 fin juin 2023, est celle des caisses de pension avec une fortune de placement supérieure à 1 mrd CHF.

Tableau 10: Duration modifiée 2023 (en fin de mois)

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	4,90	4,83	4,85	4,89	4,98	4,94						
Caisses de pension > 1 mrd CHF	5,25	5,13	5,09	5,02	4,86	4,66						
Caisses de pension 500 mio. – 1 mrd CHF	5,43	5,25	5,46	5,48	4,93	4,95						
Caisses de pension 150 – 500 mio. CHF	4,62	4,60	4,62	4,52	4,84	4,90						
Caisses de pension < 150 mio. CHF	4,66	4,53	4,55	5,00	5,36	5,41						

Remarque: la duration modifiée représente la sensibilité directe (en %) du cours de l'obligation à une évolution de 1% du taux du marché. Lors du calcul de la duration modifiée, seuls les investissements directs en obligations sont pris en compte (hors placements collectifs).

Allocation des monnaies

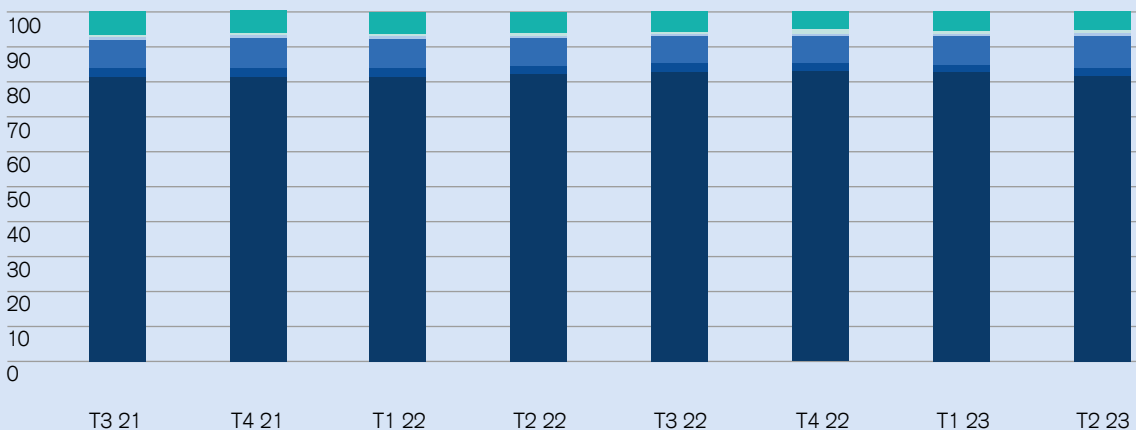
Diminution de la quote-part du franc suisse au deuxième trimestre 2023

■ Au cours du trimestre sous revue, on a observé un transfert au détriment du franc suisse, dont la part a diminué à 81,51% (-1,10%). Les parts du dollar américain (+0,94% à 9,10%), de l'euro (+0,18% à 2,40%) et du yen japonais (+0,09% à 0,87%) sont en légère hausse.

■ Les parts de la GBP et des autres monnaies diminuent à 0,64% (-0,02%) et à 5,48% (-0,10%).

Graphique 8:

Allocation des monnaies au cours des huit derniers trimestres



Échelle: en pourcentage (%) 0

	T3 21	T4 21	T1 22	T2 22	T3 22	T4 22	T1 23	T2 23
■ CHF	81,30%	81,10%	81,42%	82,04%	82,70%	82,89%	82,61%	81,51%
■ EUR	2,53%	2,61%	2,47%	2,48%	2,31%	2,31%	2,22%	2,40%
■ USD	8,05%	8,47%	8,36%	7,89%	7,73%	7,90%	8,16%	9,10%
■ GBP	0,72%	0,71%	0,73%	0,72%	0,61%	0,64%	0,66%	0,64%
■ JPY	0,81%	0,78%	0,76%	0,72%	0,68%	0,72%	0,78%	0,87%
■ Autres	6,60%	6,33%	6,26%	6,16%	5,97%	5,56%	5,58%	5,48%

Tableau 11: Variations des cours des devises par rapport au CHF en 2023

	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	YTD
EUR	1,05%	-0,39%	-0,14%	-1,00%	-0,82%	0,15%							-1,15%
USD	-0,70%	2,01%	-2,53%	-2,57%	0,52%	-2,13%							-3,30%
GBP	1,63%	0,32%	-0,45%	-0,96%	1,67%	0,39%							2,20%
JPY	0,75%	-2,61%	-0,24%	-4,77%	-5,30%	-5,40%							-11,73%

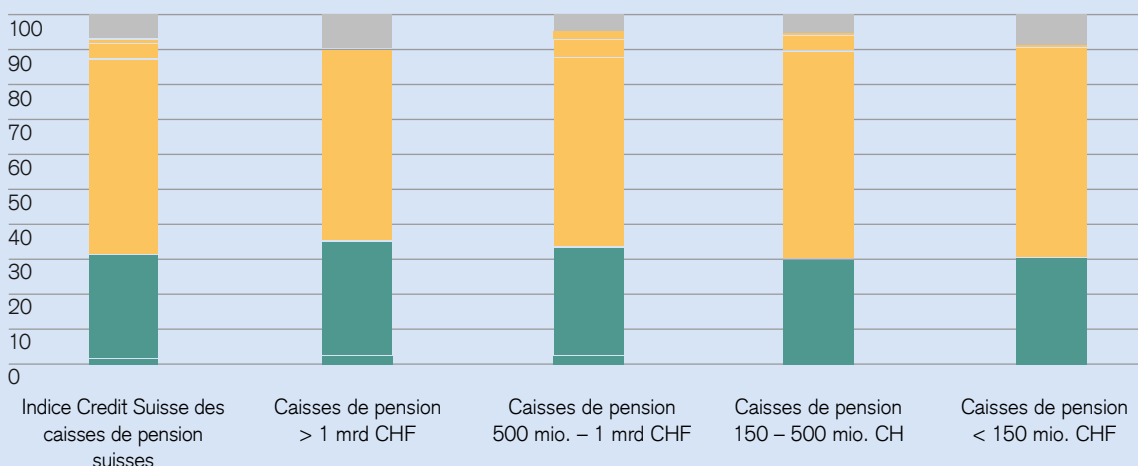
Source: Credit Suisse, sauf mention contraire.

Analyse de la durabilité

Allocation d'actifs selon la notation MSCI ESG

- Le rating indépendant MSCI ESG repose sur le score MSCI ESG de 0 à 10. La catégorie des leaders de chaque branche est marquée en vert (AAA-AA), le jaune est destiné à la catégorie moyenne (A-BB) et le rouge aux «retardataires» (B-CCC).
- Au deuxième trimestre 2023, MSCI a ponctuellement adapté sa méthodologie ESG pour les fonds. L'utilisation du facteur d'ajustement (généralement positif auparavant) est désormais supprimée; cela signifie que 73% de l'univers représenté n'obtiennent plus ce relèvement. Avec cette modification, MSCI se concentre davantage sur le statu quo actuel et fixe un seuil plus ambitieux pour obtenir une excellente notation ESG de AA ou AAA. (Voir également le lien en note de bas de page)
- Désormais, la catégorie «moyenne» (A–BB) est la plus représentée avec 61,02% (+35,95%) dans l'indice Credit Suisse des caisses de pension suisses.
- Dans l'indice global des caisses de pension, la plus grande part (55,44%) revient à la notation MSCI ESG A.
- La hausse la plus importante à la fin du deuxième trimestre concerne la catégorie A avec 55,44% (+36,03%). Ce transfert s'est principalement fait aux dépens des catégories AA et AAA.
- Dans tous les sous-indices, la part de loin la plus modeste revient à la catégorie des retardataires, avec une notation MSCI ESG entre B et CCC.

Graphique 9:
Allocation d'actifs selon notation MSCI ESG



Échelle: en pourcentage (%)

Notation MSCI ESG	Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	Caisses de pension > 1 mrd CHF	Caisses de pension 500 mio. – 1 mrd CHF	Caisses de pension 150 – 500 mio. CH	Caisses de pension < 150 mio. CHF
■ AAA	1,98%	3,07%	2,92%	1,42%	1,66%
■ AA	29,61%	31,97%	30,25%	28,50%	29,28%
■ A	55,44%	48,10%	54,25%	59,77%	55,19%
■ BBB	4,37%	5,20%	5,10%	3,95%	4,11%
■ BB	1,21%	1,42%	2,58%	0,90%	0,97%
■ B	0,06%	0,15%	0,05%	0,05%	0,02%
■ CCC	0,03%	0,05%	0,03%	0,01%	0,04%
■ Non évalué	7,30%	10,04%	4,83%	5,39%	8,74%

Détails concernant l'ajustement de la méthodologie ESG pour les fonds: [Nouvelles améliorations des notations ESG des fonds de MSCI ESG Research](#)

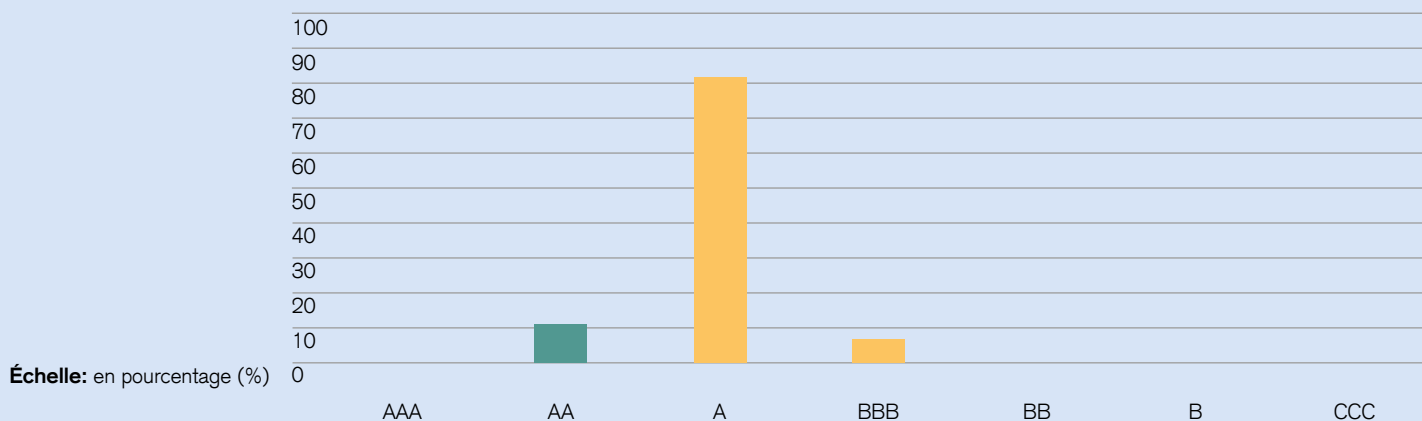
Remarque: toutes les analyses de durabilité se rapportent exclusivement aux actions et aux obligations.

Source: MSCI, Credit Suisse

Répartition des ratings moyens MSCI ESG

- L'adaptation ponctuelle déjà évoquée de la méthodologie ESG de MSCI pour les fonds a un impact très important sur les notations MSCI ESG moyennes des institutions de prévoyance analysées.
- La part en pourcentage des caisses de pension affichant une notation MSCI ESG moyenne A augmente nettement par rapport au trimestre précédent avec 81,17% (+57,08%) au 30 juin 2023.
- Une notation ESG moyenne AA n'est désormais plus obtenue que par 11,69% (-59,84%) des caisses de pension.
- 7,14% se voient attribuer une notation MSCI ESG moyenne BBB.

Graphique 10:
Nombre relatif des notations ESG moyennes



Détails concernant l'ajustement de la méthodologie ESG pour les fonds: [Nouvelles améliorations des notations ESG des fonds de MSCI ESG Research](#)
Remarque: toutes les analyses de durabilité se rapportent exclusivement aux actions et aux obligations.

Source: MSCI, Credit Suisse

Allocation d'actifs selon la moyenne pondérée de la catégorie d'intensité CO₂ (MSCI WACI)

- La moyenne pondérée de l'intensité carbone est exprimée en tonnes d'émissions de CO₂ par million d'USD de chiffre d'affaires. Cet indicateur permet de mesurer le «risque carbone» des actions et des obligations.
- 36,42% (+0,48%) de l'indice global correspondent aux catégories d'intensité de CO₂ «très faible» et «faible».
- La majeure partie des placements entrent dans la catégorie «modérée». Dans tous les segments de tailles de caisses de pension, la part la plus faible revient de loin aux catégories «très élevée» et «élevée».

Graphique 11:
Allocation d'actifs selon la catégorie d'intensité carbone MSCI

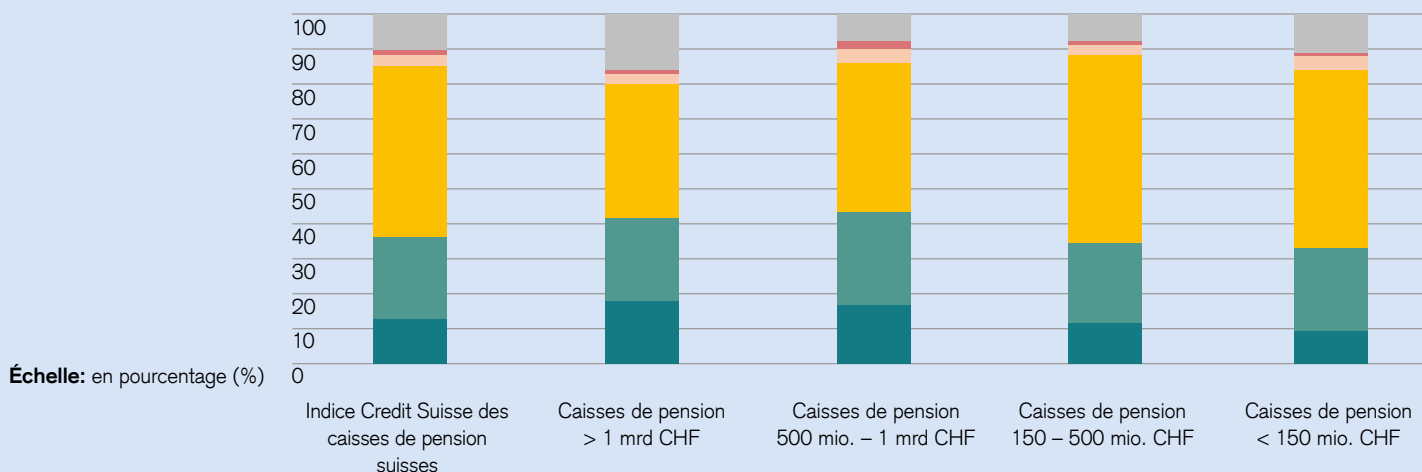


Tableau 12: Allocation d'actifs par moyenne pondérée de la catégorie d'intensité carbone au 30.06.2023

■ Très faible	12,71%	17,89%	16,90%	11,72%	9,44%
■ Faible	23,72%	23,86%	26,62%	22,82%	23,64%
■ Modérée	48,75%	38,43%	42,52%	53,83%	51,06%
■ Élevée	3,35%	2,87%	3,97%	2,83%	3,97%
■ Très élevée	1,25%	0,99%	2,46%	1,21%	1,02%
■ Non évaluée	10,23%	15,96%	7,52%	7,58%	10,86%

Remarque: toutes les analyses de durabilité se rapportent exclusivement aux actions et aux obligations.

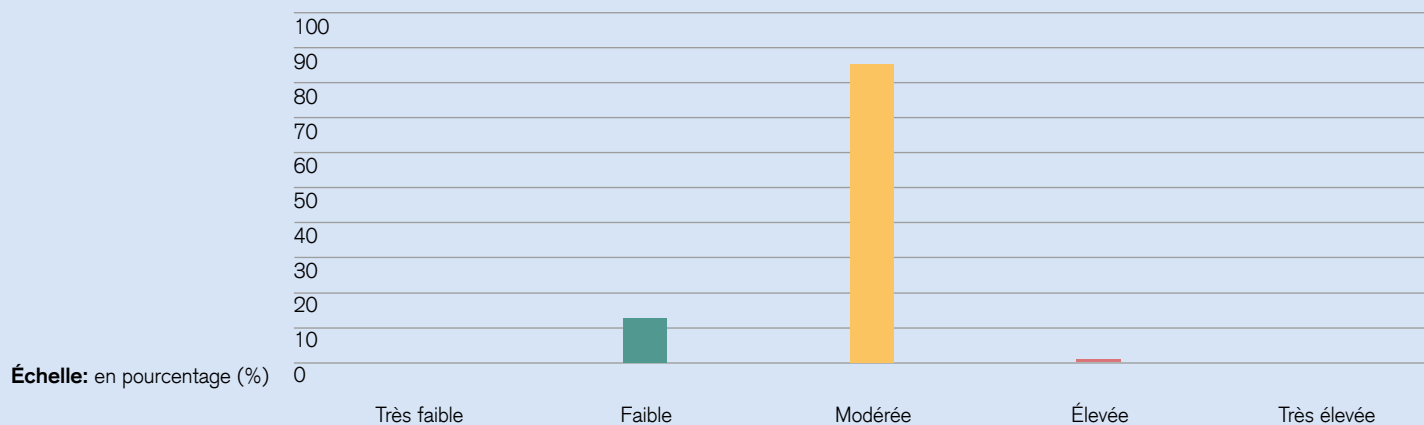
Source: MSCI, Credit Suisse

Répartition de la catégorie moyenne d'intensité carbone selon MSCI

- La part en pourcentage des caisses de pension avec une catégorie moyenne d'intensité carbone «faible» s'élève à 13,42% (+2,14% par rapport au trimestre précédent).
- La grande majorité des caisses de pension (85,91%) se situent dans la catégorie «modérée».
- Au 30 juin 2023, une part minimale de 0,67% des caisses de pension participantes tombe dans la catégorie moyenne d'intensité carbone «élevée». Aucune caisse de pension ne relève de la catégorie «très élevée».

Graphique 12:

Nombre relatif des catégories moyennes d'intensité carbone MSCI



Remarque: toutes les analyses de durabilité se rapportent exclusivement aux actions et aux obligations.

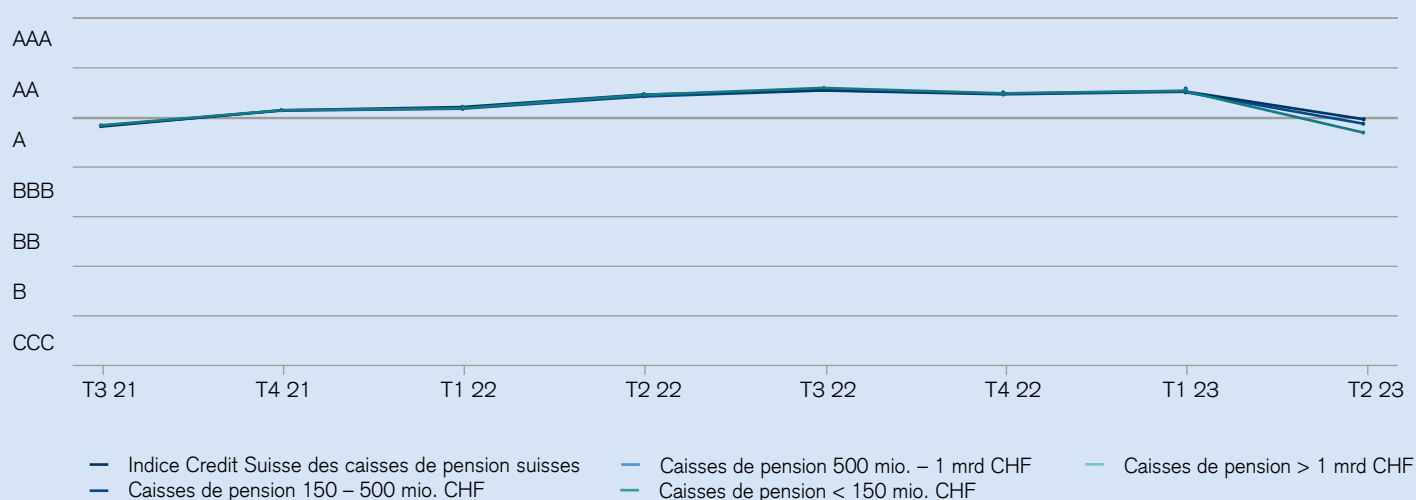
Source: MSCI, Credit Suisse

Évolution des notations moyennes MSCI ESG au cours des huit derniers trimestres

- Les scores MSCI ESG moyens à la fin du deuxième trimestre 2023 sont nettement inférieurs à ceux du trimestre précédent en raison de l'ajustement ponctuel de la méthodologie ESG de MSCI pour les fonds.
- L'adaptation de la méthodologie a l'impact le plus marqué sur les caisses de pension dont le volume de placement est inférieur à 150 mio. CHF car celles-ci mettent principalement en œuvre leur stratégie de placement avec des fonds.

Graphique 13:

Évolution des notations ESG MSCI moyennes



Notation ESG MSCI moyenne en fin de trimestre sur les 8 derniers trimestres

	T3 21	T4 21	T1 22	T2 22	T3 22	T4 22	T1 23	T2 23
■ Indice Credit Suisse des caisses de pension suisses	6,75	6,95	7,16	7,57	7,73	7,63	7,70	6,82
■ Caisses de pension > 1 mrd CHF	6,74	6,93	7,08	7,46	7,61	7,55	7,62	6,94
■ Caisses de pension 500 mio. – 1 mrd CHF	6,81	6,99	7,17	7,56	7,79	7,68	7,69	6,94
■ Caisses de pension 150 – 500 mio. CH	6,73	6,95	7,20	7,62	7,74	7,65	7,72	6,94
■ Caisses de pension < 150 mio. CHF	6,77	6,96	7,17	7,61	7,81	7,66	7,73	6,57

Détails concernant l'ajustement de la méthodologie ESG pour les fonds: [Nouvelles améliorations des notations ESG des fonds de MSCI ESG Research](#)

Remarque: toutes les analyses de durabilité se rapportent exclusivement aux actions et aux obligations.

Source: MSCI, Credit Suisse



Un outil d'analyse pour tous vos placements. Une réelle opportunité pour vous.

Des informations complètes et actuelles consultables à tout moment sur le Portfolio Radar. Une transparence absolue, un Investment Reporting avec différents degrés de détail et un contact direct avec votre conseiller personnel en Investment Analytics: c'est ainsi que l'on gère les placements de manière professionnelle aujourd'hui.

Pour en savoir plus:
credit-suisse.com/investmentanalytics

CREDIT SUISSE 

CREDIT SUISSE (Suisse) SA

Global Custody Solutions
Uetlibergstrasse 231
CH-8045 Zurich
global.custody@credit-suisse.com
credit-suisse.com/globalcustody

Bien que les fournisseurs d'informations Credit Suisse (Suisse) SA, y compris, mais sans s'y limiter, MSCI ESG Research LLC et ses sociétés liées (les «Parties ESG»), obtiennent des informations (les «Informations») à partir de sources qu'ils considèrent comme fiables, aucune des Parties ESG ne garantit l'originalité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des données contenues dans le présent document et rejette expressément toutes les garanties expresses ou implicites, y compris celles de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. Les Informations ne peuvent être exploitées qu'à des fins d'usage interne, ne peuvent être reproduites ou rediffusées sous quelque forme que ce soit et ne peuvent servir de base ou de composant à des instruments ou produits financiers ou à des indices. En outre, aucune des Informations ne peut à elle seule servir à déterminer quels titres acheter ou vendre ou quand les acheter ou les vendre. Aucune des Parties ESG ne peut être tenue responsable d'erreurs ou d'omissions en rapport avec les données contenues dans le présent document, ni de tout dommage direct, indirect, spécial, punitif, consécutif ou autre (y compris les pertes de profits), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

Vos données à caractère personnel seront traitées conformément à la déclaration de confidentialité du Credit Suisse accessible à votre domicile via le site Internet officiel du Credit Suisse <https://www.credit-suisse.com>. Afin de vous fournir des supports marketing concernant nos produits et services, Credit Suisse AG et ses sociétés affiliées peuvent traiter vos données à caractère personnel de base (c'est-à-dire les coordonnées personnelles telles que le nom et l'adresse e-mail) jusqu'à ce que vous nous informiez que vous ne souhaitez plus les recevoir. Vous pouvez décider de ne plus recevoir ces documents à tout moment en informant votre conseiller clientèle. Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse AG et/ou ses filiales (ci-après «CS») avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et, dans la mesure où la loi le permet, il décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Le capital de placement en obligations peut diminuer en fonction du prix de vente, du cours de bourse ou des fluctuations des montants de remboursement. Il faut donc faire preuve de prudence face à de tels instruments de placement. En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur. Les actions sont soumises aux lois du marché et donc sujettes à des fluctuations de valeur qui ne sont pas complètement prévisibles. Les principaux risques associés aux placements immobiliers incluent la liquidité limitée du marché immobilier, l'évolution des taux d'intérêt hypothécaires, l'évaluation subjective des immeubles, les risques intrinsèques liés à la construction d'immeubles et les risques environnementaux (p. ex. terrains contaminés). Les placements dans des matières premières ainsi que les dérivés ou les indices de matières premières sont soumis à des risques particuliers et à une forte volatilité. La performance de tels placements dépend de facteurs non prévisibles tels que les catastrophes naturelles, les influences climatiques, les capacités de transport, les troubles politiques, les fluctuations saisonnières et les influences importantes du renouvellement (rolling forward), notamment pour les futures et les indices. Les placements dans les marchés émergents impliquent généralement des risques élevés tels que les risques politiques, les risques économiques, les risques de crédit, les risques de change, les risques d'illiquidité, les risques juridiques, les risques de règlement et les risques de marché. Les marchés émergents sont situés dans des pays qui répondent à une ou plusieurs des caractéristiques suivantes: une certaine instabilité politique, une relative imprévisibilité des marchés financiers et de la croissance économique, un marché financier encore en phase de développement ou une économie faible. Les placements dans des hedge funds peuvent impliquer des risques importants, y compris celui de perdre la totalité du placement. Les fonds peuvent être non liquides, puisqu'il n'existe pas de marché secondaire pour les intérêts détenus dans ces fonds, et il n'est pas prévu qu'un marché de cette nature se développe. Le transfert des intérêts détenus dans les fonds peut être soumis à des restrictions. Les investissements pourront faire l'objet d'un effet de levier important et leur performance pourra être volatile. Le private equity est un investissement en capital dans des sociétés qui ne sont pas cotées en bourse. Considérées comme des placements à long terme, les placements en private equity sont généralement non liquides. Les placements en private equity, y compris l'opportunité de placement décrite dans le présent document, peuvent impliquer les autres risques suivants: (i) perte de la totalité ou d'une partie substantielle du placement de l'investisseur, (ii) incitations pour les gestionnaires de portefeuille à effectuer des placements qui sont à caractère plus risqué ou spéculatif en raison de la rémunération liée à la performance, (iii) manque de liquidité du fait de l'absence de marché secondaire, (iv) volatilité des rendements, (v) restrictions en matière de transfert, (vi) manque potentiel de diversification, (vii) frais et dépenses élevés, (viii) peu ou pas d'obligation de fournir des rapports périodiques sur les prix et (ix) structures fiscales complexes et retards dans la distribution d'importantes informations fiscales aux investisseurs. Copyright © 2023 Credit Suisse AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.